

# Fiche santé sécurité du lubrifiant Victaulic® (Safety Data Sheet)



## SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange, de la société, et de son champ d'activité

### 1.1. Identification du produit

Nom du produit : Lubrifiant Victaulic

### 1.2. Utilisation prévue du produit

Utilisation de la substance et préparation : Un lubrifiant de joint d'étanchéité de tuyau.  
Pour usage professionnel seulement.

### 1.3. Nom, adresse et n° de téléphone de l'entité responsable

#### Société

Victaulic Company  
4901 Kesslersville Road  
Easton, PA 18045  
610-559-3300

Web : [www.victaulic.com](http://www.victaulic.com)

#### Fabricant

JTM Products, Inc.  
31025 Carter Street  
Solon, OH 44139  
440-287-2302

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence : 610-559-3300 Heures 9 à 17 h HNE lun. au ven.

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification du mélange ou des substances

#### Classification (GHS-US)

Selon la directive OSHA 29 CFR 1910.1200, ce matériau n'est pas classé comme dangereux.

### 2.2. Éléments de l'étiquette

#### Étiquetage GHS-US

Sans objet

### 2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

### 2.4. Toxicité aigüe inconnue (GHS-US)

70 à 80 % du mélange est fait d'ingrédients de toxicité aigüe inconnue.

## SECTION 3 : Composition et information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Sans objet

### 3.2. Mélanges

Nom	Identification du produit	%	Classification (GHS-US)
Acides gras, tallöl, sels de potassium	(No CAS) 61790-44-1	70-80	Non classifié
1,2-Propylène glycol	(No CAS) 57-55-6	10-20	Non classifié
Mica	(No CAS) 12001-26-2	5-10	Non classifié



## SECTION 4 : Description des premiers soins

---

### 4.1. Description des premiers soins

- Mesures générales de premiers soins : Ne jamais faire absorber quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Si vous ne vous sentez pas bien, obtenez un avis médical (montrer l'étiquette si possible).
- Mesures de premiers soins après inhalation : Si des malaises surviennent : rendez-vous à l'extérieur et aérez l'aire suspecte. Demeurez au repos et dans une position de respiration confortable.
- Mesures de premiers soins après contact cutané : Retirez les vêtements contaminés. Lavez avec beaucoup d'eau et du savon. Lessivez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Mesures de premiers soins après contact oculaire : Rincez l'épiderme affecté méticuleusement durant plusieurs minutes. Retirez toutes lentilles cornéennes, si présentes, et si possible à réaliser, et continuez à rincer.
- Mesures de premiers soins après ingestion : Rincez la bouche. Ne PAS faire vomir.

### 4.2. Symptômes et effets majeurs, aigus immédiats, et différés

- Symptômes et lésions : En condition normale d'utilisation, ce produit ne devrait pas présenter un important danger pour la santé.
- Symptômes et lésions après inhalation : Improbabilité de présenter un danger d'inhalation important.
- Symptômes et lésions après contact cutané : Peut causer une irritation cutanée après contact prolongé ou répété.
- Symptômes et lésions après contact oculaire : Peut causer l'irritation des yeux.
- Symptômes et lésions après ingestion : Peut causer l'irritation gastrointestinale.

### 4.3 Indication de toute attention médicale et traitement particulier nécessaire

Si vous ne vous sentez pas bien, obtenez une attention et un avis médical.

## SECTION 5 : Mesures de combat d'incendie

---

### 5.1. Médium extincteur

- Médium extincteur adéquat : Utiliser le médium extincteur adéquat pour ce qui brûle aux alentours.
- Médium extincteur inadéquat : Ne pas arroser avec un jet d'eau puissant. Cela pourrait disperser le feu.

### 5.2. Dangers particuliers provenant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Non considéré inflammable, mais pourrait brûler à température élevée.
- Danger d'explosion : Ce produit n'est pas explosif.
- Réactivité : Des réactions dangereuses ne se produiront pas.

### 5.3. Avis pour les pompiers

- Mesures de précaution en cas d'incendie : Soyez prudent lors de combat de feu de produits chimiques.
- Directives de combat d'incendie : Utiliser une vaporisation ou brouillard d'eau pour refroidir les contenants exposés.
- Protection durant le combat d'incendie : Ne pas pénétrer dans l'aire du feu sans être muni d'équipement protecteur approprié, incluant une protection respiratoire.

## SECTION 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

---

### 6.1. Précautions personnelles, équipement protecteur et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

#### 6.1.1. Pour le personnel ne faisant pas partie de l'équipe d'urgence

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (ÉPI).

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non requis.

#### 6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

Équipement de protection : Munir les équipes de nettoyage d'une protection appropriée.

Procédures d'urgence : Aérer les lieux.

### 6.2. Précautions environnementales

Prévenir l'écoulement dans les égouts et les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes pour le nettoyage et matériau de confinement

Pour le confinement : Absorber et/ou confiner le déversement avec un matériau inerte, puis placer dans un conteneur adéquat.

Méthodes de nettoyage : Dégager les déversements sur le champ et disposer les rebuts de façon sécuritaire.

### 6.4. Références aux autres sections

Voir l'entête 8, Contrôle d'exposition et protection individuelle.

## SECTION 7 : Manipulation et entreposage

---

### 7.1. Précautions pour la manipulation sécuritaire

Précautions pour la manipulation sécuritaire : Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Mesures d'hygiène : Manipuler selon les meilleures pratiques d'hygiène et de sécurité industrielle. Se laver les mains et autres régions du corps exposées, à l'eau et savon doux avant de manger, boire, fumer, et répéter avant de quitter les lieux.

### 7.2. Conditions pour entreposage sécuritaire, incluant toute incompatibilité

Moyens techniques : Se conformer aux édits et règlements applicables.

Conditions d'entreposage : Entreposer dans des lieux bien aérés, frais et secs.

Produits incompatibles : Acides concentrés. Alcalis concentrés. Puissants oxydants.

### 7.3. Fin(s) d'usage particulier

Un lubrifiant de joint d'étanchéité de tuyau. Pour usage professionnel seulement.

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Mica (12001-26-2)</b>		
USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup> (contenant < 1 % de quartz)
USA IDLH	US IDLH (mg/m <sup>3</sup> )	1 500 mg/m <sup>3</sup> (contenant < 1 % de quartz)

### 8.2. Contrôles d'exposition

- Contrôles d'ingénierie appropriés : Assurer une aération adéquate, particulièrement dans les lieux confinés. Des fontaines de rinçage des yeux et douches d'urgence devraient être présents dans les aires d'exposition ou dans un environnement immédiat. S'assurer que la réglementation nationale et locale sont respectées.
- Équipement de protection individuel : Généralement non requis mais pourrait être nécessaire si les conditions l'exigent.
- Matériau pour vêtements protecteurs : Tissus et matériaux à l'épreuve des produits chimiques.
- Protection des mains : Gants protecteurs.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
- Protection du corps et de la peau : Porter des vêtements protecteurs adéquats.
- Protection respiratoire : Dans les lieux où la concentration d'émissions ou de particules en suspension dans l'air prévue dépassera les limites d'exposition, utiliser un respirateur purificateur d'air approuvé NIOSH, ou comme disponible.
- Autre directive : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

---

### 9.1. Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Pâte visqueuse ambre
Odeur	: Douce
Seuil d'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: 11
Taux d'évaporation relative (acétate butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: < 0°C (32°F)
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 104°C (220°F)
Point d'éclair	: > 104°C (220°F)
Température d'auto-amorçage	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (état solide et gazeux)	: Aucune donnée disponible
Pression d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Densité d'évaporation relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité (relative)	: 1.08 (eau = 1)
Densité	: 1.08 kg/l (9.01 lb/gal)
Solubilité	: Soluble dans l'eau
Pow au journal	: Aucune donnée disponible
Kow au journal	: Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Sans objet

### 9.2. Autre directive

COV	: 146 g/l
-----	-----------

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

---

### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produiront pas.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable sous température et pression normales.

### 10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmes (froides ou chaudes).

### 10.5. Matériaux incompatibles

Acides concentrés. Alcalis concentrés. Puissants oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes carboniques (CO, CO<sub>2</sub>). Oxydes de silicium.

## SECTION 11 : Information toxicologique

### 11.1. Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aigüe : Non classifié

1,2-Propylène glycol (57-55-6)	
LD50 oral rat	20000 mg/kg
LD50 dermal lapin	20800 mg/kg

Corrosion ou irritation cutanée	: Non classifié (pH : 11).
Domage grave ou irritation des yeux	: Non classifié (pH : 11).
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classifié
Mutagénicité de germes cellulaires	: Non classifié
Cancérogénicité	: Non classifié
Toxicité reproductive	: Non classifié
Toxicité d'organe cible particulier (une seule exposition)	: Non classifié
Toxicité d'organe cible particulier (exposition répétée)	: Non classifié
Danger d'aspiration	: Non classifié
Effets et symptômes nuisibles potentiels sur la santé des humains	: En condition normale d'utilisation, ne devrait pas présenter d'important danger pour la santé.
Symptômes et lésions après inhalation	: Improbabilité de présenter un danger d'inhalation important.
Symptômes et lésions après contact cutané	: Peut causer une irritation cutanée après contact prolongé ou répété.
Symptômes et lésions après contact oculaire	: Peut causer l'irritation des yeux.
Symptômes et lésions après ingestion	: Peut causer l'irritation gastrointestinale.

## SECTION 12 : Information écologique

### 12.1. Toxicité

1,2-Propylène glycol (57-55-6)	
LC50 poissons 1	51 600 mg/l (durée d'exposition : 96 h - Espèces : Mykiss oncorhynchus [statique])
EC50 Daphnie 1	10 000 mg/l (durée d'exposition : 24 h - Espèces : Daphnie magna)
EC50 autres organismes aquatiques 1	19 000 mg/l (durée d'exposition : 96 h - Espèces : Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50 poisson 2	41 (41 à 47) mg/l (durée d'exposition : 96 h - Espèces : Mykiss oncorhynchus [statique])
EC50 Daphnie 2	1 000 mg/l (durée d'exposition : 48 h - Espèces : Daphnie magna [Statique])

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Lubrifiant Victaulic	
Persistance et dégradabilité	Non établies.

### 12.3. Potentiel bioaccumulatif

Lubrifiant Victaulic	
Potentiel bioaccumulatif	Non établies.

1,2-Propylène glycol (57-55-6)	
BCF poisson 1	< 1

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.4. 12.5 Autres effets adverses

Autre directive : Éviter de relâcher dans l'environnement.

---

## SECTION 13 : Considérations de disposition

---

### 13.1. Traitement des déchets

Recommandations pour la mise au rebut : Faire la disposition du matériau selon toutes les réglementations locales, régionales et internationales.

## SECTION 14 : Information pour le transport

---

Selon ICAO/IATA/DOT/TDG

### 14.1. Numéro des Nations Unies

Non réglementé pour le transport.

### 14.2. Nom de transport approprié des Nations Unies

Non réglementé pour le transport.

### 14.3. Renseignements additionnels

#### Transport terrestre

Aucune information supplémentaire disponible

#### Transport maritime

Aucune information supplémentaire disponible

#### Transport aérien

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

---

### 15.1. Règlements fédéraux américains

<b>1,2-Propylène glycol (57-55-6)</b>	
Inventorié à la liste TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
<b>Fanion de réglementation EPA TSCA</b>	Y2 - Y2 - indique un polymère exempté qui est un polyester et qui est seulement fait de réactifs compris dans une liste spécifique de réactifs de bas niveau d'appréhension, qui est un des critères d'éligibilité d'exemption du règlement.
<b>Acides gras, tallöl, sels de potassium (61790-44-1)</b>	
Inventorié à la liste TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	

**15.3. Règlements des États américains**

**Mica (12001-26-2)**

- U.S. - Connecticut - Hazardous Air Pollutants - HLVs (30 min)
- U.S. - Connecticut - Hazardous Air Pollutants - HLVs (8 hr)
- U.S. - Hawaii - Occupational Exposure Limits - TWAs
- U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations
- U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Emission Levels (ELs)
- U.S. - Idaho - Occupational Exposure Limits - Mineral Dusts
- U.S. - Massachusetts - Right To Know List
- U.S. - Michigan - Occupational Exposure Limits - TWAs
- U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List
- U.S. - Minnesota - Permissible Exposure Limits - TWAs
- U.S. - New Hampshire - Regulated Toxic Air Pollutants - Ambient Air Levels (AALs) - 24-Hour
- U.S. - New Hampshire - Regulated Toxic Air Pollutants - Ambient Air Levels (AALs) - Annual
- U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
- U.S. - New York - Occupational Exposure Limits - Mineral Dusts
- U.S. - North Dakota - Air Pollutants - Guideline Concentrations - 8-Hour
- U.S. - Oregon - Permissible Exposure Limits - Mineral Dusts
- U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
- U.S. - Tennessee - Occupational Exposure Limits - TWAs
- U.S. - Texas - Effects Screening Levels - Long Term
- U.S. - Texas - Effects Screening Levels - Short Term
- U.S. - Vermont - Permissible Exposure Limits - TWAs
- U.S. - Washington - Permissible Exposure Limits - STELs
- U.S. - Washington - Permissible Exposure Limits - TWAs

**1,2-Propylène glycol (57-55-6)**

- U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List
- U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
- U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
- U.S. - Texas - Effects Screening Levels - Long Term
- U.S. - Texas - Effects Screening Levels - Short Term

**SECTION 16 : Autre directive**

Autre directive : Le présent document a été préparé en accord avec les exigences de la norme OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 pour les fiches de santé sécurité.

L'information comprise est basée sur notre connaissance actuelle et a pour but de décrire le produit seulement pour ses aspects de santé, sécurité et exigences environnementales. De ce fait, celle-ci ne peut pas être considérée comme une garantie particulière des propriétés du produit.

**SDS US (GHS HazCom)**

**Installation**

Toujours se reporter au Manuel Victaulic d'installation au chantier I-100 pour le produit à installer. Les manuels accompagnent chaque livraison de produits Victaulic et donnent des renseignements détaillés sur l'installation et l'assemblage; ils sont offerts en format PDF sur notre site Web, à l'adresse [www.victaulic.com](http://www.victaulic.com).

**Garantie**

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique Garantie de la liste de prix en vigueur ou communiquer avec Victaulic.

**Remarque**

Le présent produit sera fabriqué par Victaulic ou selon le cahier des charges de Victaulic. Tous les produits devront être installés selon les directives de montage et d'assemblage courantes de Victaulic. Victaulic se réserve le droit de modifier les spécifications et la conception des produits, ainsi que son équipement standard, sans préavis et sans aucune obligation.

**Marques de commerce**

Victaulic et Zero-Flex sont des marques de commerce déposées de Victaulic Company.